

# Inventaire de l'orignal (Alces alces) de la réserve faunique Ashuapmushuan

**Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean**

## Résumé du projet

---

La réserve de Chibougamau a été créée en 1946 et constituait une réserve de chasse et de pêche. En 1980, un décret annonçait la création de la réserve faunique Ashuapmushuan (RFA). Cette réserve faunique a fait l'objet d'une révision complète de ses limites en 1984, portant ainsi sa superficie de 9260 km<sup>2</sup> à 4382 km<sup>2</sup>. La réserve faunique Ashuapmushuan fait partie du Nitassinan de la Première Nation de Mashteuiahtsh et de la réserve à castor de Roberval. De par leur occupation millénaire de ce territoire, les Pekuakamiulnuatsh y détiennent des droits ancestraux y compris un titre aborigène reconnu dans la Constitution canadienne de 1982. C'est en vertu de ces droits que ces derniers sont inscrits actuellement dans un processus de négociation territoriale globale et qu'ils désirent prendre en charge la gestion de la réserve faunique telle qu'exposée dans l'entente de principe d'ordre général convenue entre les Pekuakamiulnuatsh et les gouvernements en 2004. Ils détiennent aussi des droits exclusifs de chasse et de trappe des animaux à fourrure dans la réserve à castor de Roberval. Une vingtaine de ces territoires recoupent les limites de la RFA. Plusieurs camps ilnus y sont présents et de nombreux membres de la Première Nation de Mashteuiahtsh y pratiquent leurs activités ancestrales telles que la chasse, la pêche, la trappe et la cueillette. La chasse à l'orignal est une activité de grande importance tant pour la communauté de Mashteuiahtsh que pour la population en général. Le dernier inventaire de l'orignal (Alces alces) réalisé sur la réserve faunique Ashuapmushuan remonte à 1993. Cet inventaire ne couvrait qu'une partie de la réserve (1755 km<sup>2</sup>/4382 km<sup>2</sup>). La densité estimée pour l'ensemble de la réserve s'élevait à 1,64 orignal/10 km<sup>2</sup>. Bien que le plan de gestion de l'orignal établi à l'échelle régionale ne s'applique pas aux membres des Premières Nations, le respect de l'environnement et la pérennité des ressources du territoire sont des valeurs culturelles que la Première Nation Innue de Mashteuiahtsh partage. Dans cette optique, les Pekuakamiulnuatsh souhaitent accroître leurs connaissances et leur expertise dans la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles présentes sur Nitassinan. C'est pourquoi le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean a convenu avec le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune de réaliser conjointement un inventaire de l'orignal sur la RFA. Cette démarche s'inscrit à l'intérieur d'un cadre plus large visant la prise en charge de la gestion des activités fauniques et récréatives sur le territoire de la RFA, telle que définie à l'entente de principe d'ordre général et demeure en lien avec la politique d'affirmation culturelle de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Les objectifs visés par cet inventaire étaient de : 1) Déterminer la densité et la structure de population de l'orignal sur la réserve Ashuapmushuan; 2) Former le personnel autochtone sur la préparation et la réalisation d'un inventaire aérien de l'orignal.

### Document(s):

- (<http://e-sdeir.uqac.ca/602/>)

## Détails du projet

---

**Année ou période:** 2009

**Partenaires financiers:** Non spécifiée

## Classification dans le PRDIRT

---

**Domaine d'affaire:** Faune

<b>Enjeux principaux</b>	<b>Dimension(s)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>1.1</b> Condition I : La recherche et le transfert de connaissances</li></ul>	<b>1.</b> Conditions de réussite
<b>Enjeux secondaires</b>	<b>Dimension(s)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>3.2</b> La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire</li></ul>	<b>3.</b> Dimension économique
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>5.1</b> La qualité de l'environnement et de la biodiversité</li></ul>	<b>5.</b> Dimension environnementale